



Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, conclue à New York, le 9 mai 1992 - Application territoriale par la Nouvelle-Zélande.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 13 novembre 2017, la Nouvelle-Zélande a notifié son application territoriale à l'égard des Tokélaou de la convention-cadre désignée ci-dessus.

